



**HEURES
D'OUVERTURE
DU BUREAU**
lundi au vendredi

8h30 à 12h00
13h00 à 16h30
819-687-2122

**Horaire de
L'inspecteur
Municipal**
Lundi au vendredi
8h30 à 12h00
et
13h00 à 16h30

**Pour toute
situation urgente
relevant des
services
municipaux
(travaux publics)**

**COMPOSEZ le
819-429-3408**

**POUR TOUTE
URGENCE**

**Police
Pompiers
Ambulance**



**COMPOSEZ LE
911**



BULLETIN MUNICIPAL DU CANTON DE HARRINGTON



Afin de prévenir la propagation du coronavirus, le bureau est fermé aux citoyens, citoyennes et à tous les visiteurs pour une durée indéterminée.

Afin de vous tenir au courant des dernières nouvelles et actions de votre municipalité, visitez régulièrement le site internet de la municipalité au:



www.harrington.ca



Depuis plusieurs semaines, la Sûreté du Québec déploie des interventions à travers la province afin de faire face à la pandémie de la COVID-19.

Comme vous le savez, la SQ a le mandat de porter assistance au ministère de la santé et des Services sociaux dans le cadre de l'application de la Loi sur la Santé publique et, notamment, avec l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement québécois.

Pour ce faire, des policiers ont été assignés à des endroits névralgiques dans certaines municipalités. La SQ a reçu le mandat d'intervenir de manière proactive en resserrant les contrôles.

En ce sens, elle a l'autorisation de délivrer des constats d'infraction pour l'application de la Loi, afin de faire diminuer les rassemblements intérieurs ou extérieurs interdits.

La Sûreté du Québec-MRC d'Argenteuil sollicite notre aide afin de diriger les citoyens vers les bonnes ressources pour toutes questions relatives à la COVID-19, de manière à réduire le nombre d'appels au Centre de gestion des appels de la SQ.

La SQ demande fortement de vous diriger vers le site internet du gouvernement au: www.quebec.ca/coronavirus.

Il y a à travers la province un surcroît d'appels non-urgents ou non-essentiels en lien avec des questionnements sur les permissions de déplacements.

Rendez-vous sur le site: www.quebec.ca.

Cette plateforme comprend une section *Foire aux questions exhaustives*, permettant ainsi de répondre à l'ensemble de vos préoccupations, notamment pour la question des frontières.



LIGNE DE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Mobilisation Argenteuil COVID-19

- * Préparer des paniers alimentaires
- * Assurer la livraison de denrées alimentaires ou d'objets de première nécessité
- * Effectuer des appels d'amitié

Les appels seront traités de manière personnalisée du lundi au vendredi, de 9H00 à 16H30.

(450) 409-2015



Afin de prévenir la propagation du coronavirus, tel qu'autorisé par le gouvernement Legault, les élus siégeront à huis clos pendant les prochaines séances du conseil municipal, et ce, jusqu'à nouvel ordre.



POUR NOUS JOINDRE

Jacques Parent

Maire

j.parent@harrington.ca

819-687-2122 p. 3208

Melanie C. O'Connor

Directrice générale
et

secrétaire-trésorière

m.oconnor@harrington.ca

819.687.2122 p. 3204

Brigitte Dubuc

Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

b.dubuc@harrington.ca

819.687.2122 p. 3203

Lucie Côté

Directrice des finances

l.cote@harrington.ca

819.687.2122 p. 3205

Heather-Anne MacMillan

Adjointe administrative
(taxation, finance et service incendie)

h.macmillan@harrington.ca

819.687.2122 p. 3202

Neil Swail

Directeur des services de sécurité
incendie et des travaux publics

n.swail@harrington.ca

819.687.2122 p. 3206

Catherine Rowlands

Adjointe administrative
(urbanisme, environnement
et travaux publics)

c.rowlands@harrington.ca

819.687.2122 p. 3228

Aamir Ouazzani

Inspecteur municipal

a.ouazzani@harrington.ca

819.687.2122

RÉTROSPECTIVE 2019 DES SERVICES DE L'URBANISME

Voici un résumé des permis et certificats autorisés en 2019, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Harrington.

En effet, en 2019, ce sont 223 permis et certificats qui ont été émis, de la façon suivante:

Agrandissement	9	Coupe forestière	5
Bâtiment accessoire	33	Démolition	12
Captage des eaux	11	Installation sanitaire	29
Certificat d'autorisation	17	Tournage de film	4
Nouvelle construction	9	Rénovation	79
Remblai / Déblai	15	Total	223

En plus, 5 demandes de lotissement ont aussi été déposées par différents arpenteurs géomètres et furent étudiées et approuvées pour subdivision.

ANALYSE D'EAU POTABLE:

La Municipalité du Canton de Harrington, en collaboration avec *Laboratoire Notreau*, vous offre cette année encore une journée pour l'analyse de votre eau potable à des prix réduits.



Venez chercher votre contenant stérile au bureau municipal, à partir du lundi 22 juin 2020 (2940, Route 327, Harrington) et retournez-le, samedi 11 juillet 2020, au Centre Communautaire de Lost River (2811, Route 327, Harrington), entre 10h et 13h.

Test de base : 35.00 \$ (taxes incluses) Coliformes totaux et fécaux et bactérie atypique.

Test avancé : 85.00 \$ (taxes incluses) Coliformes totaux, coliformes fécaux, bactérie atypique, alcalinité, conductivité, pH, fer, manganèse, turbidité et dureté totale.



COMPOSTEUR AU PRIX DE LIQUIDATION

Faites vite et procurez-vous votre composteur extérieur au prix vraiment bas de 20 \$ chacun.

Téléphonez-nous pour le réserver au: 819-687-2122

Cueillettes des gros objets pour l'année 2020

- * 28 mai
- * 16 juillet
- * 17 septembre
- * 22 octobre



N'oubliez pas, vous devez vous inscrire auprès de madame Catherine Rowlands au (819) 687-2122, poste 3228

Horaire de l'écocentre 2020

Mai: les samedis + le lundi 18 mai
 Juin: les vendredis et les samedis
 Juillet et août: les lundis, vendredis et samedis
 Septembre: les samedis + le lundi 7 septembre
 Octobre: les samedis + lundi 12 octobre
 Novembre et décembre: les samedis
 L'écocentre est ouvert entre 8h et 16h.

COVID-19 et activités liées à la faune – Rappel des interdictions gouvernementales en vigueur ayant des impacts sur les saisons de chasse et de pêche

Québec, le 3 avril 2020 – Alors que les dates pour l'ouverture des saisons de chasse et de pêche sont maintenues, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, tient à rappeler les interdictions gouvernementales que les amateurs de chasse et de pêche seront tenus de respecter. Ainsi, ils devront se conformer en tout temps aux directives et recommandations de la Direction nationale de la santé publique visant à endiguer l'épidémie de COVID-19, notamment :

Éviter de se déplacer d'une région ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité. Les déplacements en lien avec les loisirs ne sont pas considérés « nécessaires ».

Interdiction de se rassembler à l'intérieur ou à l'extérieur.

Maintenir en tout temps une distance de 2 mètres entre les individus.

Pas de camping dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs).

Alors que le premier ministre du Québec a demandé aux Québécois et Québécoises de limiter le plus possible les déplacements qui ne sont pas nécessaires, le ministre Dufour tient à solliciter la collaboration des adeptes d'activités fauniques afin de s'assurer du respect de cette consigne.

Bien sûr, la réglementation portant sur les activités de chasse et pêche continue de s'appliquer. Ainsi, les services de la Protection de la faune du Québec sont maintenus, en collaboration avec les organismes gestionnaires de territoires fauniques et les assistants à la protection de la faune.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs compte sur la collaboration des amateurs d'activités liées à la faune et rappelle l'obligation de détenir un permis de chasse, de pêche ou de piégeage (sauf pour la zone de pêche n° 21, où il est autorisé de pêcher dans le fleuve Saint-Laurent sans permis). Les permis sont disponibles chez les mandataires dont l'activité figure parmi les services essentiels.

En ce qui concerne le permis pour la chasse au dindon qui s'amorce prochainement, la vente a débuté le 24 mars dernier. Pour ce qui est de l'enregistrement obligatoire de la grande faune et du dindon sauvage, le Ministère diffusera sur son site Web, avant le début de la chasse, les mesures qui seront prises.

Selon l'évolution de la situation, le ministre se réserve le droit de revoir les décisions relatives à la chasse, à la

pêche ou au piégeage afin de respecter les directives gouvernementales en lien avec la COVID-19. Le cas échéant, l'information pertinente sera communiquée rapidement aux citoyens.

Citation

« La situation actuelle nous oblige à rappeler sans cesse les recommandations de la Direction nationale de la santé publique afin de minimiser la propagation de la COVID-19. C'est pourquoi je compte sur la collaboration des adeptes de chasse, de pêche et de piégeage pour respecter toutes les consignes en vigueur ».

– M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

Faits saillants

Les permis de chasse, de piégeage ou de pêche ne sont pas disponibles sur Internet. Toutefois, ils sont vendus par près de la moitié des agents de vente sur les 1 100 habituellement disponibles, dont plusieurs détiennent des commerces qui font partie des services essentiels (épiceries, dépanneurs, stations-services et autres).

En raison de la situation actuelle liée à la COVID-19, les cours pour les aspirants chasseurs et piégeurs offerts par les mandataires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont été suspendus. Les clientèles peuvent s'en référer à la [Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs](#) et la [Fédération québécoise des trappeurs gestionnaires du Québec](#) pour plus d'information sur les modalités relatives à ces suspensions.

Durant la pandémie

Le MFFP poursuit ses opérations tout en demeurant en veille active et en suivant en continu l'évolution de la pandémie.

La mission du MFFP est d'assurer dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Le MFFP encourage toute personne qui souhaite s'informer sur la COVID-19 à consulter le [Québec.ca/coronavirus](#) ou encore à téléphoner au 1 877 644-4545.

Liens connexes

Pour obtenir des renseignements sur l'évolution de la situation et les décisions relatives à la chasse, à la pêche et au piégeage qui pourraient être révisées afin de respecter les directives gouvernementales, consultez le [mffp.gouv.qc.ca](#) et les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/ForetsFauneParcs>

Séances du conseil municipal (Vérifiez si séance ouverte ou à huis clos)

8 juin 2020	Centre communautaire de la Vallée de Harrington, 420, chemin de Harrington à Harrington
13 juillet 2020	Centre communautaire de Lost River, 2811, Route 327 à Harrington
10 août 2020	Centre communautaire de la Vallée de Harrington, 420, chemin de Harrington à Harrington
14 septembre 2020	Centre communautaire de Lost River, 2811, Route 327 à Harrington

Lundi, 19 heures

**Centre Communautaire
de la
Vallée de Harrington
C.C.V.H.**

Chantal Scapino (450) 858-1354
420, ch. de Harrington,
Harrington, Qc., J8G 2S5

**Club de l'Âge d'Or
de
Harrington
C.A.O.H**

Waverly McRae (819) 242-9225
259, ch. de Harrington
Harrington, Qc., J8G 2S5

**Centre Communautaire
de
Lost River
C.C.L.R.**

Joan Field (819) 687-8159
2811, route 327
Harrington, Qc., J8G 2T1

**Club de l'Âge d'Or
de
Lost River
C.A.O.L.R**

Lynn Horrocks (819) 687-2616
2811, route 327
Harrington, Qc., J8G 2T1

Afin de limiter la propagation de la COVID-19

Annulation des festivals et événements jusqu'au 31 août 2020: Le gouvernement du Québec interdit la tenue d'événements jusqu'au 31 août 2020. Durant cette période, la Municipalité du Canton de Harrington n'autorisera la tenue d'aucun événement, qu'il s'agisse de festivals ou d'événements culturels ou sportifs.

Brûlage interdit

La Municipalité du Canton de Harrington interdit le brûlage, et ce, jusqu'à nouvel ordre. La Municipalité emboîte le pas de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), qui a déjà suspendu l'émission de permis de brûlage industriel.

Cette mesure préventive permettra d'éliminer des risques inutiles pour la santé et la sécurité de la population et des pompiers du Service de sécurité incendie du Canton de Harrington. Nous réduisons systématiquement les risques d'appels d'urgences et de sorties des pompiers, en conséquence, nos équipes sont mobilisées pour répondre aux interventions prioritaires durant la pandémie.

Cela entre également en conformité avec les directives gouvernementales notamment en matière de distanciation sociale et de rassemblement.

Jusqu'à nouvel ordre, il est donc interdit de faire des feux en plein air servant au brûlage de branches, d'arbre, d'arbustes, de bois, de feuilles, d'herbes sèches ou de broussailles.

Saviez-vous qu'il y a plus de 170 chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Harrington?

N	E	L	G	C	M	H	E	T	G
O	W	A	R	D	A	L	O	R	K
D	O	E	M	I	C	N	O	I	S
N	G	D	U	R	C	S	L	N	R
U	S	A	I	C	R	P	H	E	E
L	A	C	A	O	I	P	B	E	I
R	L	W	C	R	M	A	E	R	N
B	G	H	C	A	M	M	A	C	N
U	E	I	I	N	O	G	V	T	O
R	O	T	N	O	N	U	A	E	I
N	S	E	T	A	B	S	N	T	P
S	L	O	O	H	C	S	D	L	O

LUNDON
PIONNIERS
GROS ROCHER
BEAVEN
MAPP
TRINEER
CAMMAC
GLEN
WHITE

BATES
WARD
BURNS
MACCRIMMON
OLD SCHOOL
KROL
GLASGOW
CIRCLE

Mot secret

— — — — —
— — — — —
— — — — —
— — — — —

